



## Questions et réponses | Financement de soutien opérationnel du PAEDE

Octobre 2021

### Q Est-ce qu'il y a un plafond de financement pour cette initiative?

R. Le plafond de financement est de 12 500 \$ par entreprise. Le budget total de cette initiative est de 750 000 \$. Le financement est attribué selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

### Q Quel est l'échéancier de l'initiative?

R. L'enveloppe budgétaire allouée à cette initiative restera disponible jusqu'au 31 mars 2022 ou tant que resteront en place les restrictions sur les rassemblements et les mesures de santé publique, ou jusqu'à l'allocation complète des fonds (750 000 \$).

### Q Quels types d'entreprises peuvent recevoir du financement dans le cadre de cette initiative?

R. Ce financement est offert aux entreprises qui fournissent principalement des services en personne dans une région ou une collectivité touchée par les restrictions sur les rassemblements plus strictes mises en place ou modifiées après le 1<sup>er</sup> août 2021 par le Bureau de l'administrateur en chef de la santé publique (BACSP). Exemples : les restaurants, les entreprises de soins personnels, les magasins, les petites entreprises et les commerces de détail dont les principales activités sont axées sur le service en personne et toute autre entreprise qui a subi des pertes à cause des restrictions liées à la COVID-19.

### Q Quelles entreprises ne sont-elles pas admissibles?

R. En ce moment, les entreprises suivantes ne sont pas admissibles :

- Les entreprises catégorisées comme étant essentielles;
- Les garderies et les services de garde qui sont actuellement exemptés et qui ont des plans approuvés et soumis au BACSP;
- Les compagnies aériennes ou les entreprises de transport aérien.

### Q Quels sont les coûts admissibles et inadmissibles?

R. Voici certaines dépenses fixes admissibles :

- Location commerciale;
- Hypothèque commerciale (intérêts seulement);
- Hypothèque (capital et intérêts);



- Services publics (chauffage, électricité, eau et égouts, téléphone et Internet);
- Abonnements (par exemple, systèmes financiers ou de réservation);
- Assurances;
- Financement ou paiements de location d'équipement;
- Autres coûts fixes jugés raisonnables à la seule discrétion du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement.

**R. Dépenses non admissibles :**

- Les traitements et salaires;
- Les dépenses couvertes par une assurance de continuité des activités;
- L'hypothèque pour des propriétés autres que l'emplacement principal de l'entreprise;
- Les autres dépenses qui peuvent être jugées non admissibles ou qui ne sont pas considérées par le MITI comme essentielles pendant la période de réduction des activités de l'entreprise;
- Les dépenses hors caisse (p. ex. amortissement).

**Q Est-ce qu'il y a des prescriptions relatives aux capitaux propres?**

R. Non, il n'y a pas de prescriptions relatives aux capitaux propres pour cette initiative.

**Q Est-ce que les autres éléments du PAEDE existant restent en place?**

R. Oui, les demandeurs doivent encore se conformer aux autres critères du PAEDE, comme être une entreprise qui satisfait aux exigences légales à respecter pour faire des affaires aux TNO

Les demandeurs retenus devront également, conformément au PAEDE, produire un rapport complet après la fin de leur entente qui comprendra des copies des factures et des reçus liés à toutes les dépenses admissibles engagées.

**Q Quelle est la marche à suivre pour présenter une demande?**

R. Les entreprises admissibles doivent remplir, signer et soumettre un formulaire de demande et fournir les documents justificatifs nécessaires, dont une preuve des coûts fixes admissibles.

Pour en savoir plus ou pour présenter une demande, communiquez avec l'agent de développement économique dans votre région ou avec la personne-ressource appropriée du MITI indiquée ci-dessous :

Région du Dehcho

[Jennifer.Thistle@gov.nt.ca](mailto:Jennifer.Thistle@gov.nt.ca)



Région du Sahtu	<a href="mailto:Marty-Ann_Bayha@gov.nt.ca">Marty-Ann Bayha@gov.nt.ca</a>
Région du Slave Sud	<a href="mailto:Brenda_Mcdonald@gov.nt.ca">Brenda Mcdonald@gov.nt.ca</a>
Région du Slave Nord	<a href="mailto:ITInorthslaveloans@gov.nt.ca">ITInorthslaveloans@gov.nt.ca</a>
Région de Beaufort-Delta	<a href="mailto:Don_Craik@gov.nt.ca">Don Craik@gov.nt.ca</a>